

11. Le Plan Local d'Urbanisation Intercommunal (PLUi)

PLUi : Généralités

Objectif : la fusion de tous les PLU de l'ARC en un seul document

Il comprend :

- ▶ un rapport de présentation
 - Diagnostic
 - État initial
 - Choix retenu pour le PADD
 - Incidences
- ▶ un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- ▶ un règlement et des documents graphiques

Le calendrier : diagnostic restitué en juin, puis le PADD fin 2015. Le PLUi devra être approuvé fin 2017.

L'Exposition : Elle aura lieu fin novembre, début décembre, selon les élections Régionales.

11. Le Plan Local d'Urbanisation Intercommunal (PLUi)

PLUi : le PADD

Le Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD)

- ▶ Orientations d'urbanisme et d'aménagement
- ▶ En option :
 - Préservation de quartiers
 - Restructuration, réhabilitation
 - Traitement des rues et des espaces publiques,
entrées de ville
 - Préservation des paysages

11. Le Plan Local d'Urbanisation Intercommunal (PLUi)

Dans le cadre de la préparation du Projet d'agglomération du PLUi, nous organisons les réunions publiques destinées à informer la population et mener la concertation.

- La première réunion, que M. MARINI présidera, aura lieu le **27 novembre à Compiègne pour la partie centrale de l'Agglomération (la Vallée).**

- Communes concernées : Compiègne, Margny-lès-Compiègne, Venette, Clairoix, Jaux

- La deuxième réunion publique, que M. DESESSART et M. HELLAL présideront **sur la forêt et les villages est fixée au lundi 14 décembre à 20h00 à la MCA (Maison de la Culture et des Associations) Léonard Hossé rue Ferdinand Meunier à La Croix Saint-Ouen.**

- Communes concernées : Saint-Sauveur, La Croix Saint-Ouen, Saint-Jean-aux-Bois, Vieux Moulin, Choisy-au-Bac

- La troisième réunion publique, que M. DESESSART et M. HELLAL présideront **sur le plateau agricole est fixée au vendredi 15 décembre 2015 à 19h00 à la salle des fêtes de Le Meux.**

- Communes concernées : Le Meux, Armancourt, Jonquières, Lachelle, Bienville, Janville

12. Le Plan de Gestion du Risque Inondations (PGRI)

Généralités :

1-Réduction du risque sur les vies humaines

- Zones dangereuses
- Plan d'évacuation et exercices
- Zones refuge

2-Réduction de la vulnérabilité

- Bâtiments communaux et particuliers
Chauffage, Eau, Assainissement, Accès
- Artisans et commerçants: continuité d'activité
- Réseaux : Électricité, Téléphone, Gaz

3-Maîtrise de l'urbanisation : carte de l'aléa : article R 111-2

4-Dispositifs de protection

- Digue des Buissonnets sud
- Digue du lotissement des Buissonnets
- Digue ZAC du Pont des Rets
- Digue av Verdun
- Digue rue de l'Aisne